De votre responsabilité quant au personnel d'encadrement dépourvu de moyens pour organiser un service en adéquation avec une prise en charge optimale des patients accueillis dans notre établissement.

De votre responsabilité lorsque l'organisation de travail, induit par vos choix, contraint des agents submergés à décider de sélectionner les parties du corps à laver lors de la toilette faute de temps. D'être contraints de laisser au lit toute la journée un certain nombre de patients faute d'être en nombre suffisant pour une prise en charge convenable.

De votre responsabilité lorsque cette situation contraint les soignants isolés, en particulier les soignants de nuit à user du mobilier et autres moyens pour réduire le périmètre de circulation des patients déambulants, entravant ainsi leur liberté.

De votre responsabilité lorsque les infirmières et infirmiers se sentent obligés de doubler leur journée de travail pour pallier à l'absentéisme, restant par culpabilité vis-à-vis des patients et subissant l'incessante remarque de l'administration : - « il y a des patients dans les lits ! ». Nous obligeant à travailler toujours plus jusqu'à oublier de manger, de faire pipi, ou même de s'assoir, débordés par des journées toujours plus chargées. Mais refusant de quitter leur poste sans avoir « bouclé » leur journée pour ne pas ramener chez eux la culpabilisante sensation d'un travail inachevé, de ne pas avoir pris soin de leurs patients à la hauteur de leurs idéaux professionnels qui s'émiettent lentement.

De votre responsabilité quant à la dégradation des conditions de travail des personnels administratifs aussi bien en charge des patients que du personnel (effectif inchangé,depuis 10 ans), toujours obligés à prendre en charge de plus en plus de dossiers et de remplir des tâches relevant de la régie, des admissions et de l'état prochainement (par exemple avec le prélèvement à la source des impôts sur le revenu).

De votre responsabilité concernant la qualité de vie au travail des agents, préjudiciable au bien-être et portant atteinte à la santé des personnels : dues à la mobilité répétée et programmée des personnels, de la réduction du temps de repos (suppression des jours RTT), des changements répétés des planifications journalières, hebdomadaires et mensuelles des agents que certains cadres ne prennent même plus la peine d'informer sur la réduction des périodes de congés annuels, le refus des autorisations d'absences (JS, HP, RTT).

De votre responsabilité quant au refus, comme vos prédécesseurs, de traiter les OSIRIS concernant les conditions de travail lors d'une instance ordinaire ou extraordinaire du CLHSCT, privant ainsi les représentants du personnel d'analyser les causes.

Depuis la mise en place le 1er septembre 2016 de la nouvelle OTT (Organisation du Temps de Travail) dans notre établissement, aucun bilan et/ou évaluation d'impact sur les conditions de travail de cette nouvelle organisation n'a été effectué et présenté au CLHSCT, en dépit des demandes des membres CGT du CLHSCT, ce qui illustre tristement encore une fois l'importance que vous attachez aux conditions de travail du personnel.

Nous vous demandons, avec le secrétaire du CLHSCT, la convocation d'un CLHSCT extraordinaire pour traiter de :
La qualité de vie au travail des personnels de l'hôpital.